



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20230425-CM_DEL_23037-DE

Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Dean BLOUIN ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Sylvie ROUSSIASSE (Pouvoir à Jean-Marc METAYER) ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN (Pouvoir à Samuel MAUPETIT) ; Sophie ROQUET (Pouvoir à Brigitte BRARD)

Secrétaire de séance : Jocelyne RUBEILLON

CM-DEL-23037/ VENTE PARCELLE CADASTRALE 138 ZR 25

Monsieur Philippe PEAN, Adjoint au Maire, pourvu de la délégation Voirie, expose la demande de M MOREAU Thomas d'acquisition du terrain communal cadastré 138 ZR 25, lieu-dit Moulin du Pin commune délégué de Fontaine-Guérin, d'une superficie de 661 m² (plan annexé).

La parcelle est située en Zone Agricole, ayant pour prescription réglementaires la préservation d'un corridor écologique.

La parcelle est actuellement entretenue par M MOREAU Thomas et ne possède aucune servitude.

La parcelle correspond à un ancien fossé rebouché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente de la parcelle susnommée et que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2241-1,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de LES BOIS D'ANJOU,

Vu la proposition d'achat de M MOREAU Thomas formulée le 15/02/2023,

ARTICLE 1

ACCEPTÉ de vendre le terrain communal cadastré 49 ZH 32, lieu-dit Le Coudray, commune déléguée de Brion, 49250 LES BOIS D'ANJOU, délimitées sur le plan annexé à la présente, entouré en rouge, au prix de un euro (1€).

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant est à prendre toutes autres mesures nécessaires à la bonne exécution de la vente.

ARTICLE 3

DIT ce que les frais d'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 mars 2023



The image shows a blue circular official stamp of the Commune des Bois d'Anjou, featuring a red coat of arms in the center. A black ink signature is written across the stamp.

Le Maire, Sandro GENDRON

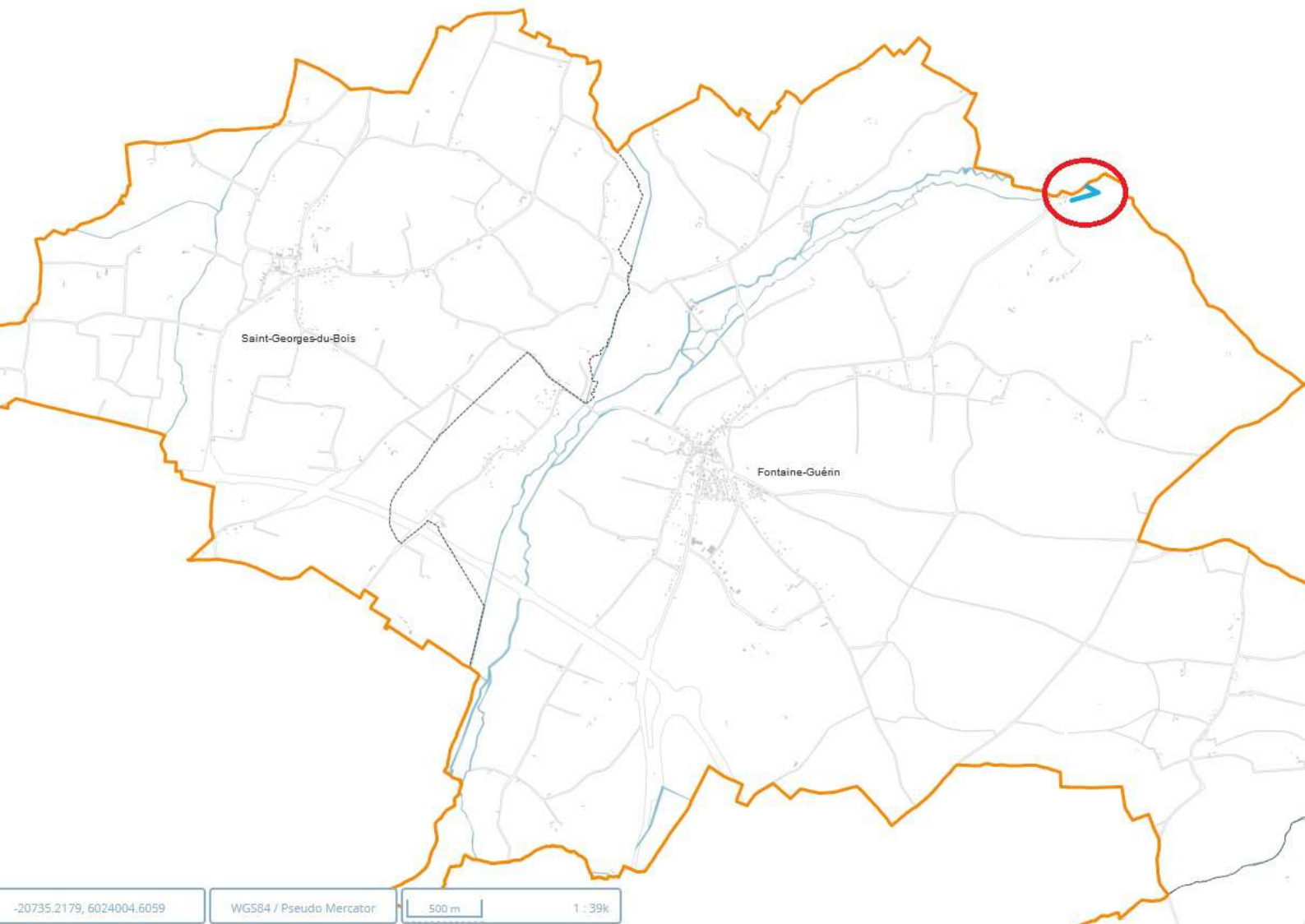
Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le



ID : 049-200053213-20230425-CM_DEL_23037-DE



-20735.2179, 6024004.6059

WGS84 / Pseudo Mercator

500 m

1 : 39k

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20230425-CM_DEL_23037-DE

